Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du jeudi 6 octobre 2022

En présence de :

- Madame Toupé, ADASEN
- Monsieur Pichard, IEN circonscription de Orléans Saran
- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Selingant, Soret, Veau Corbery, Durand, Bonin, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Chéné, Polinori, Albert, directeurs d'école

Absences excusées : Monsieur Ballé, DASEN

1- Ouverture institutionnelle – présentation du cadre de travail :

En préambule, Madame Toupé informe les participants que Monsieur Ballé est indisponible ce jour mais se montre toujours très attaché à ce groupe.

Madame Toupé et Monsieur Pichard rappellent le cadre institutionnel qui prend appui sur les mesures spécifiques précisées dans la Loi Rilhac :

- <u>Mise en place des Groupes Départementaux des Directeurs d'Ecole (GDDE)</u>: « Chaque DASEN réunira périodiquement un groupe départemental de directeurs d'école afin d'évoquer les problèmes communs et de trouver les solutions applicables ».
- <u>Création de la fonction de « Référent départemental pour la direction d'école » :</u> poste créé au niveau départemental. Les missions du référent sont cadrées par le décret du 28 avril 2022. Le référent favorise la mutualisation des pratiques entre directeurs et contribue à la conception et à l'animation de la formation des directeurs.

Madame Toupé et Monsieur Pichard remercient les directeurs pour leur collaboration et la qualité des échanges avant de quitter la séance de travail.

2- Présentation du groupe et du poste de référente départementale aux directeurs du département

• Présentation du groupe aux directeurs du département :

Communication via la Lettre Info 45 : la composition du groupe et les objectifs de travail du GDDE

- Diffusion du compte-rendu de chaque réunion :
- les compte-rendus des réunions du groupe sont diffusés par l'IEN de la circonscription
- préparation de chaque réunion du GDDE : information via la Lettre Info de la date de réunion du prochain GDDE avec les thématiques qui seront travaillées. Les directrices et directeurs pourront alors transmettre leurs observations sur ces thématiques au directeur de leur circonscription.
 - Objectifs de travail du groupe :
- identification des freins dans l'exercice de la fonction de directeur au quotidien et élaboration de pistes d'amélioration
- identification des besoins pour la formation initiale et continue des directeurs
 - Les missions de la référente départementale pour la direction d'école

Plaquette de présentation à destination des directeurs

3- Calendrier prévisionnel :

périodes	dates	lieux	durée
P2	Jeudi 1er décembre 2022	GIEN – école primaire René Cassin	journée
P3	Lundi 30 janvier 2023	ESTOUY – école primaire	journée
P4	Mardi 28 mars 2023	MONTARGIS – Ecole primaire Paul Langevin	journée
P5	Mardi 6 juin 2023	BEAUGENCY – salle voisine à l'école élémentaire	journée

4- Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 01/12/2022

- réflexion et création d'un espace numérique à destination des directeurs : textes référents et documents administratifs académiques
- formations initiale et continue : grilles de formation à étudier : quels sont les modules essentiels ? les besoins en formation ? quelles modalités ?

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du jeudi 1^{er} décembre 2022

En présence de :

- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Selingant, Soret, Veau Corbery, Durand, Bonin, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Chéné, Polinori, Albert, directeurs d'école

1- Ouverture institutionnelle – Madame COLOMBO, IEN circonscription de Gien (en visio)

Madame Colombo remercie les directeurs pour leur implication et souhaite à tous de bons travaux.

2- Création d'un espace numérique dédié à la direction d'école :

Point sur les outils existants :

- complexité d'accès aux outils déjà existants et trop nombreux : PIA, magistère, Confluence, Lettre Info 45
- pas de calendrier présentant les différentes demandes et démarches à faire tout au long de l'année
- complexité de certains documents à compléter avec des formats non adaptés aux ordinateurs dans les écoles
- Lettre Info 45 à conserver : proposition de publier à nouveau à la rentrée la dernière Lettre Info de l'année précédente (juin ou juillet) pour retrouver des informations qui concernent la rentrée

Propositions du groupe :

- Proposition de créer un seul espace numérique avec, dans la mesure du possible, un accès direct.
- Passer par ARENA « formation et ressources » avec une rubrique TRIBU direction d'école
- possibilité de notifications pour informer de l'actualisation d'un document ?

3- Formation des directeurs : propositions de modules à ajouter :

Formation initiale :

- le quotidien de la direction d'école : film annuel du directeur, les outils utiles au quotidien, gestion selon la quotité de décharge et la typologie de l'école, comment prioriser et apprendre à déléguer
- la gestion du budget de la collectivité : budget de fonctionnement : répartition, démarches
- la collectivité : gestion du personnel (ATSEM), lien et articulation avec le périscolaire, PEDT
- utilisation de ONDE : à prévoir fin juin ou en tout début d'année scolaire
- la communication
- élèves à besoins éducatifs particuliers : présentation plus appuyée des différents troubles et des plans d'accompagnement possibles
- demi-journée au collège plutôt qu'une journée complète ou seulement une intervention d'un principal pour présenter le fonctionnement, la liaison CM2/6ème, le CEC (...)

• Formation en amont de l'entretien à la Liste d'Aptitude à la Direction d'Ecole (LADE) :

- textes officiels à présenter: référentiel directeur d'école, film annuel du directeur, Eduscol, guide autorité parentale
- la communication avec les différents membres de la communauté éducative
- la responsabilité du directeur, le lien avec l'IEN, les personnes ressources
- la double fonction : enseignant et directeur : comment s'organiser pour gérer la classe et la direction ?
- le positif de la fonction : l'apport relationnel, être personne ressources, connaissance plus globale de l'école, agir pour le groupe école

• Formation continue:

- école inclusive : AESH, dispositifs ARS existants, démarches, personnes ressources, suivi et accompagnement des élèves à BEP, équipe éducative/ESS
- manager/piloter une équipe
- les applications numériques
- demandes institutionnelles : APQ, Savoir nager (...) et parcours éducatifs
- les techniques d'animation
- la gestion de conflits / le climat scolaire

Pour tous ces temps de formation, la présence conjointe du formateur (IEN...) et d'un directeur expérimenté et/ou de la référente départementale semble importante afin d'apporter l'expertise du terrain et la prise en compte des contraintes quotidiennes de la direction d'école.

4- Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 30/01/2023

- film annuel du directeur d'école / calendrier annuel
- les outils du quotidien du directeur : suivi des élèves, concertations (propositions de contenus)

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du lundi 30 janvier 2023

En présence de :

- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Selingant, Soret, Veau Corbery, Bonin, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Chéné, Polinori, Albert, directeurs d'école

Absences excusées : Mme Durand, directrice d'école

1- Ouverture institutionnelle – Monsieur Dupuy, IEN circonscription de Pithiviers

Monsieur Dupuy remercie Madame Soret pour l'accueil dans son école d'Estouy et remercie les directeurs pour leur implication et la richesse des travaux du groupe.

2- Demandes reçues des directeurs d'école du département :

- <u>Dossiers scolaires</u>: quels sont les documents obligatoires ? **Sont obligatoires pour chaque cycle**: les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les attestations et documents relatifs aux parcours éducatifs et le cas échéant toute mention des modalités spécifiques d'accompagnement de l'élève (PPRE, RASED...)
- <u>Autorisation parentale pour la diffusion d'images/audio</u>: est-il possible d'en fournir une seule pour l'année ? Existe-t-il un modèle plus simple que celui d'Eduscol ? **Possibilité de compléter une seule demande à l'année si elle ne concerne qu'un seul et même type de diffusion. L'utilisation du document sur Eduscol est cependant nécessaire.**
- <u>ONDE</u>: est-il possible d'intégrer la fiche d'urgence ? **NON** car elle contient des données sensibles non présentes sur ONDE / le dispositif UEMA ? une demande pour ajouter le dispositif UEMA est transmise au service concerné
- <u>ONDE/LSU</u>: est-il possible que les enseignants renseignent eux-mêmes les dispositifs d'accompagnement de l'élève (PPRE, RASED, PAP, ULIS...) sur le LSU avec une bascule automatique sur ONDE? Actuellement cette tâche est réalisée par le directeur pour tous les élèves. **NON, il s'agit d'une commande nationale non modifiable.**
- OCCE : module à proposer en formation continue
- <u>Concertations d'équipe</u> : existe-t-il une trame de répartition des conseils des maîtres et conseils de cycles avec une proposition d'ordres du jour ? **un document pourra être élaboré et proposé par le GDDE**

3- Film annuel du directeur d'école :

Adaptation départementale du film annuel du directeur d'école (à partir de la version disponible sur Eduscol)

4- Outils de suivi des élèves :

Réflexion et début de travail de rédaction d'un outil de suivi des élèves à destination des directeurs d'école : contenu (informations du parcours de l'élève, aménagements pédagogiques, dispositifs d'accompagnement) et format du document

5- Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 06/04/2023 :

- Finalisation du document de suivi des élèves
- Elaboration de fiches techniques d'aide à la direction : mener une équipe éducative / organiser les concertations et leurs contenus (...) / tableau simplifié d'archivage

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du jeudi 6 avril 2023

En présence de :

- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Durand, Veau Corbery, Bonin, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Chéné, Polinori, Albert, directeurs d'école

Absences excusées : Mmes Selingant et Soret, directrices d'école

1- Ouverture institutionnelle – Monsieur Raisonnier, IEN circonscription de Montargis Ouest

Monsieur Raisonnier se réjouit de voir l'existence de ce groupe qui produit un travail intéressant.

Monsieur Raisonnier insiste sur l'importance de ce regard croisé et sur les réflexions menées par le groupe sur les réalités du terrain.

2- <u>Demandes reçues des directeurs d'école du départ</u>ement :

- <u>Vaccination</u>: qui assure la vérification des vaccins, le directeur d'école ou la collectivité ? Lettre Info du 20 mars 2023 : le directeur procède à la vérification de la réalisation primo-vaccinations obligatoires lors de l'admission.
- Ordre de mission et attestations de présence: est-il possible que ces documents soient envoyés directement sur les mails professionnels des enseignants? Actuellement, les ordres de mission et attestations de présence sont envoyés sur les messageries des écoles et le directeur est en charge de les transmettre aux enseignants concernés. L'application GAIA est configurée ainsi au niveau académique. Il n'y a pas possibilité de changement.

La question de l'évolution du statut du directeur est fréquemment évoquée par les directrices et directeurs, notamment suite à la parution de la Loi Rilhac. Des décrets définissant plus précisément ces évolutions sont encore en attente de parution.

3- Outils de suivi des élèves :

Création de deux outils de suivi des élèves : tableau de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers et fiche technique « mener une équipe éducative ».

4- Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 06/06/2023 :

- Elaboration de fiches techniques d'aide à la direction : organiser les concertations et leurs contenus / tableau archivagedestruction
- Données personnelles et loi RGPD : intervention de M.Carpentier, responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) et délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) au Rectorat
- Bilan de l'année

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du mardi 6 juin 2023

En présence de :

- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Durand, Veau Corbery, Bonin, Soret, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Chéné, Polinori, Albert, directeurs d'école

<u>Absences excusées:</u> Mme Toupé A-DASEN, Mme Suffrin IEN circonscription Saint-Privé-Saint-Mesmin, M.Pichard IEN circonscription Saran, Mme Selingant, directrice d'école

1- Ouverture:

Madame Campanile transmet aux directeurs du groupe les remerciements de Madame Toupé et Monsieur Pichard pour le travail effectué tout au long de cette année scolaire, ainsi que leur volonté de voir poursuivre les réunions de ce groupe dans les modalités mises en œuvre cette année.

2- Demandes ou remarques reçues des directeurs d'école du département :

- <u>date de parution des résultats du mouvement</u> : serait-il possible de recevoir les résultats du mouvement plus précocement, comme cela se fait dans d'autres départements ? En appui sur la réforme des Institutions et les lignes directrices de gestion, seuls les résultats individuels sont communiqués aux personnels.
- vote par voie électronique pour les élections de représentants de parents d'élèves : cette modalité de vote pourra-t-elle être mise en œuvre à la rentrée scolaire prochaine ? A ce jour, cette information n'est pas connue.
- AESH : la circonscription ASH propose au GDDE de mettre en place un groupe de travail pour une réflexion partagée à ce sujet.
- <u>Pacte</u> : Face aux nombreuses questions légitimes des directeurs d'école, chaque IEN organise des temps d'échange en visio au sujet du PACTE.

3- <u>Intervention de M.Carpentier – responsable RSSI (système sécurité et information) et délégué à la Protection des données au Rectorat :</u>

> Sécurité :

- Monsieur Carpentier rappelle la recrudescence d'attaques informatiques avec un grand nombre d'envoi de spams dans les écoles. Il est difficile de discerner un mail légitime d'un mail frauduleux.
- Les mails frauduleux comportent généralement un lien ou des pièces jointes à télécharger.
- Il est rappelé que les messages envoyés par I Prof ne contiennent jamais de liens mais seulement des notifications.

La sécurité du système et la protection des données sont liées. L'attaque la plus connue dans l'Education Nationale est le phishing qui permet aux pirates un accès à de nombreuses données sur les élèves.

Protection des données (RGPD) :

Le traitement des données pour le 1er degré est placé sous la responsabilité du Directeur Académique.

L'objectif du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la traçabilité des données.

Une donnée personnelle est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe trois types de données :

- Les données directes : nom, prénom, date de naissance, numéro sécurité sociale, plaque immatriculation...
- Les données sensibles : en lien avec la santé, l'aspect social
- Les données interdites à la collecte : sur les mœurs, les appartenances syndicales, les appartenances religieuses et politiques

Le RGPD s'applique aux données numériques et aux données en format papier. Il s'applique pour l'utilisation de tout document ou support utilisant des données personnelles.

Afin de respecter le cadre légal de ce règlement, il est donc nécessaire de s'assurer que les documents ou outils numériques (ENT, logiciels...) ont bien été validés par les services de la DSDEN ou du Ministère.

L'ERUN de chaque circonscription peut être sollicité afin de vérifier la conformité des outils.

Pour chaque information collectée, il y a nécessité de préciser l'objectif d'utilisation, le lieu de stockage et d'hébergement et le temps de conservation. Aussi, il serait intéressant de lister l'ensemble des traitements à réaliser dans une année et de transmettre cette liste à la DSDEN pour validation.

4- Fiches techniques d'aide à la direction :

Elaboration d'une fiche sur les instances de concertations à l'école : conseil d'école, conseil des maîtres et conseil de cycle. Diffusion après validation hiérarchique.

5- Bilan de l'année et perspectives envisagées pour l'année scolaire 2023/2024 :

> Bilan de l'année :

- Points positifs:
- Diversité des circonscriptions représentées, des territoires et typologies d'écoles : cela encourage le besoin d'harmonisation
- Calendrier fixé dès le début de l'année scolaire pour des réunions se déroulant sur une journée complète et dans une circonscription différente. Un ordre du jour est prévu en amont pour chaque réunion.
- Les nouvelles modalités ont favorisé les échanges : ouverture institutionnelle par un IEN appréciée par les membres du groupe puis un temps de travail entre pairs
- Identification du groupe par tous les directeurs grâce à la diffusion des informations via la Lettre Info et des compte rendus par les circonscriptions.
- Production concrète d'outils : film annuel, fiche technique « mener équipe éducative », tableau de suivi des élèves, fiche sur les instances de concertations à l'école.
- Aspect formateur pour les directeurs membres du groupe suite à des interventions ou aux réponses données aux différentes questions étudiées.

• Points à améliorer :

- Réduire le temps entre la réalisation d'un outil, sa validation et sa diffusion aux directeurs
- Diffusion plus rapide des compte rendus aux directeurs du département

> Perspectives et propositions :

- Composition du groupe :
- Proposition de participation d'un directeur au groupe pour une durée de 3 ans maximum (à partir de l'année 2022-2023). L'objectif est de laisser la possibilité à d'autres directeurs d'apporter leur regard, d'avoir ce temps d'échange et de formation.
- Proposition de présenter le groupe du GDDE en réunion de rentrée des directeurs dans chaque circonscription : le directeur membre sera identifié et présentera le rôle du groupe GDDE aux directeurs de sa circonscription.
- Poursuivre le pilotage par la référente départementale pour la direction d'école dont le poste à temps plein est indispensable pour l'accompagnement des directeurs.

• Calendrier et modalités :

- Poursuite du calendrier déterminé cette année : réunion une fois par période durant une journée, dans une circonscription différente pour chaque réunion
- Diffusion des compte rendus : par la Lettre Info ou les messageries des circonscriptions

· Objectifs:

- Poursuivre la mission du groupe à relayer les demandes et les besoins des directeurs du département, et contribuer à la réflexion sur l'allègement des tâches du directeur
- Poursuivre l'élaboration d'outils d'aide à la direction

Le travail sur la formation des directeurs engagé en 2022-2023 sera reproposé au GDDE lors de la 1ère réunion.

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du vendredi 29 septembre 2023

En présence de :

- Madame Toupé, ADASEN
- Monsieur Pichard, IEN circonscription de Orléans Saran
- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Soret, Veau Corbery, Durand, Bonin, Stepien, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Polinori, directeurs d'école

Absences excusées: Monsieur Ballé, DASEN - Monsieur Albert, directeur d'école

1- Ouverture institutionnelle :

En préambule, Madame Toupé informe les participants que Monsieur le Directeur d'Académie regrette de ne pouvoir être disponible ce jour mais se montre toujours très attaché à ce groupe et sensible à la fonction de la direction d'école.

Madame Toupé et Monsieur Pichard remercient les directeurs pour leur collaboration renouvelée pour cette année et rappellent ensuite le cadre institutionnel qui prend appui sur les mesures spécifiques précisées dans la Loi Rilhac : les missions de la référente pour la direction d'école, ainsi que celles des directeurs membres du groupe.

2- <u>Evolutions de la fonction de directeur d'école : parution du décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux</u> directeurs d'école

<u>Comparatif avec le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école :</u> beaucoup de similitudes entre les deux textes, le directeur apparaît déjà en 1989 en posture de responsabilité de l'école.

Le décret du 14 août 2023 rappelle les missions de pilotage du directeur à partir des indicateurs mais lui confère désormais une autorité fonctionnelle auprès de tous les personnels sur le temps scolaire.

Les missions du directeur relatives à la sécurité, le pilotage pédagogique et le suivi des élèves restent identiques mais évoluent dans leur exercice. Le directeur pilote et prend des décisions pour que des actions soient menées au sein de l'école en faveur des élèves et plus spécifiquement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il est responsable du suivi de proximité de chaque élève.

Comme le précise le décret, l'IEN de circonscription évaluera tous les 5 ans le directeur notamment sur son action et la dynamique qu'il impulsera dans son école.

Madame Toupé et Monsieur Pichard rappellent l'importance de la priorisation dans les différentes tâches à accomplir afin d'éviter que les tâches administratives empêchent celles dédiées au pilotage pédagogique et nuisent à l'essentiel que sont les élèves. Madame Toupé et Monsieur Pichard présentent deux exemples de mise en œuvre de cette responsabilité pédagogique du directeur :

- <u>le PACTE 1^{er} degré</u> : déterminer des choix pour répondre aux besoins des élèves (stages de réussite, soutien...) et ainsi attribuer des parts
- <u>le Conseil National de la Refondation éducation (CNRé)</u> : pilotage et accompagnement auprès des porteurs de projet pour la concertation et l'élaboration du projet pédagogique.

Madame Toupé précise l'évolution des modalités d'accompagnement des équipes de manière plus proche des écoles, ainsi que l'étoffage des membres de la commission d'appui départementale avec la présence des conseillers pédagogiques départementaux (en arts et musique) et celle de l'enseignante chargée de la mission sciences. Proposition aux directeurs du groupe que deux directeurs du GDDE participent aux commissions, par roulement.

Madame Veau-Corbery et Monsieur Gagnière acceptent de participer à la prochaine commission.

3- <u>Demandes reçues des directeurs d'école du département :</u>

- <u>zone de proximité en maternelle :</u> quel est le nombre d'accompagnant nécessaire pour une sortie dans la zone de proximité pour une classe maternelle ? Le taux d'encadrement des élèves de niveau maternelle est de 1 adulte pour 8 enfants (BO du 29.06.2023)
- financement d'une sortie scolaire sans nuitée sur le temps scolaire : le financement peut-il être demandé aux familles ? une sortie sur le temps scolaire est obligatoire et doit donc être gratuite pour les familles.

4- Calendrier prévisionnel des prochaines réunions du groupe :

périodes	dates	lieux	durée
P2	Mardi 5 décembre 2023	Ouzouer-sur-Loire	journée
P3	Jeudi 11 janvier 2024	Saint-Jean-de-la-Ruelle	journée
P4	Lundi 8 avril 2024	Fleury-les-Aubrais	journée
P5	Lundi 3 juin 2024	Circonscription Montargis Est – lieu à préciser	journée

5- Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 05/12/2023 :

- élaboration d'outils d'aide à la direction : tableau d'archivage des documents, fiche technique du conseil d'école (points ordre du jour, procès-verbal)
- projets CNRé : exemples de projets à mener selon certaines typologies d'écoles

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du mardi 5 décembre 2023

En présence de :

- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Soret, Renault, Durand, Bonin, Stepien, directrices d'école
- Messieurs Albert, Gagnière, Marmet, Polinori, directeurs d'école

Absences excusées: Madame Guillaume, IEN Châteauneuf-sur-Loire; Madame Veau-Corbery, directrice d'école

1- Ouverture institutionnelle:

Madame Guillaume, IEN de la circonscription de Châteauneuf-sur-Loire, excusée pour cette réunion est représentée par Madame Le Gall, conseillère pédagogique de la circonscription de Châteauneuf-sur-Loire. Madame Le Gall souligne la pleine conscience de la difficulté des missions des directeurs d'école au quotidien. Elle rappelle le caractère essentiel de cette fonction pour le bon fonctionnement des écoles. Mme Le Gall remercie également, au nom des conseillers pédagogiques, les directeurs pour la qualité des échanges et des documents remontés aux circonscriptions qui sont une aide précieuse pour les équipes de circonscription.

2- <u>Demandes reçues des directeurs d'école du département :</u>

- <u>LPI</u>: Peut-on compléter un gevasco ré-examen ? Non, seul un gevasco 1ère demande peut être complété sur le LPI. Le directeur est responsable de la rédaction finale du gevasco 1ère demande qui vaudra comme compte-rendu de l'équipe éducative. Le gevasco ré examen est rédigé en ESS par l'enseignant référent.

Comment transmettre le LPI pour les demandes d'orientation EGPA? Le LPI peut être édité.

Sont également remontées de la part des directeurs du département des difficultés d'impression des PPRE avec des informations qui n'apparaissent pas, ou des difficultés pour revenir en arrière sur l'application.

Les membres du GDDE suggèrent qu'un temps soit proposé dans chaque circonscription pour rappeler l'utilisation technique de l'application.

- utilisation des locaux scolaires : qu'en est-il de l'utilisation par les enseignants et leurs élèves d'une salle libre dédiée au périscolaire ? Le Maire est propriétaire des locaux. Cependant ils sont confiés, sur le temps scolaire, au directeur d'école qui en fixe les modalités d'utilisation pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation. L'utilisation des locaux sur le temps scolaire peut être soumise à l'avis et les propositions du conseil d'école dont est membre le Maire ou son représentant. L'utilisation conjointe de locaux entre les temps scolaires et périscolaires doivent être sujets à un temps d'échanges entre le directeur d'école et le Maire.
- <u>demandes de participation aux sorties scolaires</u>: une participation financière peut-elle être demandée aux familles pour une sortie sur le temps scolaire? dans le respect du principe de gratuité, il n'est pas possible de demander une participation financière pour une sortie scolaire obligatoire. Pour précision, une sortie scolaire qui a lieu à la journée sur les horaires d'entrée et de sortie des élèves et incluant le temps du repas est maintenant une sortie obligatoire (circulaire du 13.06.2023). Il peut être demandé aux familles de fournir le pique-nique.

3- Formation des directeurs d'école :

Une première session de formation initiale a eu lieu en novembre pour les 29 directrices et directeurs ayant eu la liste d'aptitude et étant en poste depuis la rentrée.

Parallèlement, un stage de formation continue a été proposé à 23 directrices et directeurs du département. L'objectif de ce stage était une actualisation des connaissances et une présentation des différents dispositifs et applications en lien avec les priorités nationales.

Une journée de formation continue à destination de 23 directeurs se tiendra le 8 décembre sur la thématique du management et de la gestion d'équipe. Une seconde journée sur cette thématique aura lieu le 9 janvier.

Le GDDE propose de poursuivre cette thématique et de proposer les thématiques suivantes : missions et pilotage du directeur, numérique (applications, logiciels), pHARe et prévention des situations de harcèlement en maternelle, communication avec les familles et les partenaires, protection de l'enfance, école inclusive (personnes ressources, dispositifs ARS...)

4- Présentation du CNRé - Notre école, faisons-la ensemble :

Présentation du processus du CNRé : attentes et objectifs, procédure et étapes nécessaires pour la validation d'un projet Les directeurs du groupe soulignent le caractère intéressant de cette possibilité laissée aux écoles de proposer des projets, ainsi que les freins posés par les nouvelles modalités d'avancement demandées aux collectivités, ainsi que le temps écoulé entre la validation du projet et sa mise en œuvre effective.

<u>Idées de projets possibles</u>: améliorer le langage et la coopération avec un projet autour des jeux de société (liaison inter-cycles, ludothèque); aménagement de la cour pour travailler le Savoir rouler (achat de vélo...); projet d'aménagement d'une salle pour les EBEP avec matériel adapté; restructuration de la cour pour mettre en place des coins sportifs pour les APQ, coin lecture, jardin; projet scientifique avec laboratoire et matériel pour travailler la démarche scientifique, projet culturel avec résidence d'un artiste, visites de lieux culturels, partenariat avec des structures culturelles.

5- Elaboration d'outils d'aide à la direction :

<u>Tableau d'archivage des documents</u> : à partir du tableau élaboré par les services du Rectorat, le GDDE propose un tableau indiquant les documents prioritaires à l'archivage ou à la destruction, ainsi que les démarches à suivre. Document en cours de rédaction.

6- Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 26 janvier :

- évaluation des directeurs d'école (décret du 14 août 2023)
- élaboration d'outils d'aide à la direction : fiche technique « comment préparer une équipe éducative pour un enseignant et compte-rendu »

Groupe départemental des directeurs d'école – Loiret Compte-rendu de la réunion du vendredi 26 janvier 2024

En présence de :

- Madame Campanile, référente départementale pour la direction d'école
- Mesdames Clause, Courtès, Soret, Renault, Durand, Bonin, Stepien, Veau-Corbery, directrices d'école
- Messieurs Gagnière, Marmet, Polinori, directeurs d'école

Absences excusées : Monsieur Albert, directeur d'école

1. Ouverture institutionnelle :

Monsieur Bassez, IEN de la circonscription de Saint-Jean-de-la-Ruelle, remercie les directeurs de leur participation et leur implication dans ce temps de réflexion sur les évolutions du métier. Il soutient également la production des ressources et outils créés par le groupe pour les directeurs et directrices d'école.

2. Demandes ou remarques reçues des directeurs d'école du département :

- documents de sortie nouvellement communiqués : <u>serait-il possible de condenser les fiches en un seul document ?</u> Les nouveaux documents sont trop complexes (nombre de pages à ouvrir). Les directeurs relèvent également des difficultés pour recevoir les schémas de conduite des transporteurs.

Ces points administratifs freinent la volonté des enseignants à organiser des sorties.

- Question de l'autorité fonctionnelle du directeur : nombreux directeurs constatent davantage de difficultés relationnelles avec leurs adjoints depuis la parution du décret du 14 août 2023 et notamment l'attribution d'une autorité fonctionnelle au directeur qui lui permet de prendre certaines décisions dans le cadre de ses missions, décisions auparavant sous la responsabilité de l'IEN. Il semble qu'il existe encore une méconnaissance des fonctions du directeur d'école et de sa nouvelle autorité fonctionnelle. Le GDDE propose que l'explicitation de cette autorité en lien avec les missions du directeur puisse être faite par le biais d'une note de service à l'attention de tous les enseignants.
- LSU: quelques problèmes de fonctionnalité sont relevés: impossibilité de revenir sur un bulletin verrouillé et signé / lors d'un changement de cycle, les bulletins du cycle précédent n'apparaissent plus mais seulement le bilan de fin de cycles / pas de possibilité de renseigner une même compétence pour deux niveaux dans une classe à double niveaux.

3. Evaluation des directeurs d'école (décret du 14 août 2023) :

Suite à la parution du décret du 14 août 2023, les directeurs et directrices d'école seront évalués tous les 5 ans et au plus tard après trois années d'exercice.

Les membres du GDDE ont repris chacune des missions du directeur afin d'en cibler les points qui pourraient être évalués lors de l'entretien avec l'IEN : points relatifs à la responsabilité relationnelle, la responsabilité fonctionnelle et la responsabilité hiérarchique.

4. Elaboration d'outils d'aide à la direction :

Fiche technique : préparation d'une équipe éducative pour l'enseignant

5. Thématiques pour la prochaine réunion du GDDE le 03/06/2024 :

- Bilan de l'année, perspectives et propositions envisagées pour l'année scolaire 2024-2025
- Aide à la direction : tableau de bord et indicateurs pour le pilotage pédagogique

Compte-rendu de la réunion du lundi 3 juin 2024

Ordre du jour :

Bilan et perspectives du G.D.D.E.

En présence de :

Madame Toupé, A-DASEN,

Madame Lecomte, IEN Fleury les Aubrais

Mesdames Bonin, Clause, Courtès, Cousseau Lhuisset, Durand, Renault, Stepien, Soret et Veau-Corbery, directrices d'école

Messieurs Albert, Gagnière, Marmet, et Polinori, directeurs d'école

1-Ouverture institutionnelle :

Madame Lecomte, I.E.N. de la circonscription de Fleury Les Aubrais remercie les directeurs et directrices de leur participation et de leur investissement dans ce groupe de réflexion.

Après un tour de table de présentation de tous les membres, Madame Toupé présente Madame Cousseau Lhuisset qui assure l'intérim suite au départ de Madame Campanile qui a pris un poste de principal adjoint.

Madame Toupé présente le poste de référent directeur et ses missions en rappelant la configuration du poste qui demande que le directeur soit en fonction et qu'il bénéfice d'une décharge supplémentaire. Ce poste peut s'adresser à un directeur déchargé à 25%, 33% ou 50%.

Contrairement à la mission de Madame Campanile, la fonction du référent va se recentrer sur la fonction de direction de l'école avec l'accueil téléphonique, le traitement des mails, l'accompagnement de la formation des directeurs et l'animation du G.D.D.E.

2 - Bilan et questionnement du G.D.D.E.

Choix du G.D.D.E. de renouveler ses membres tous les 3 ans pour assurer un renouveau.

Cette année, renouvellement de 8 de ses membres sur 12. Madame Toupé communique les changements à venir pour le groupe. Il est conservé le principe d'un directeur/trice par circonscription.

Madame Toupé sollicite l'avis du groupe sur le rôle d'un directeur membre du GDDE.

Selon les propos exprimés :

- « a un rôle ascendant et descendant, collecteur d'informations ou de questionnements qui serviront de base de travail pour le groupe
- peut être porte-parole et représente un échantillonnage du maillage du territoire, de la typologie des écoles avec toute sa spécificité dans chaque circonscription.
- souhaite travailler sur l'harmonisation des outils pour pouvoir les proposer aux collègues. En ce sens, le groupe a identifié un listing de documents qui pourrait être présenté sur un support simplifié pour la direction d'école par exemple sur Tribu ou sur un autre support en cours de réflexion. »

Les comptes rendus de travail du groupe, la liste des directeurs sont communiqués via la lettre info 45.

- 3- Echanges discussions ouvertes retours d'expériences questionnements
- Les membres ont montré leur intérêt de connaître les services de la D.S.D.E.N.
- Ils souhaitent clarifier les modalités sur la poursuite de scolarité avec un point sur les maintiens.
- Ils évoquent la possibilité de la mise en place d'un « world café de directeurs » pour un partage d'informations : en appui sur une expérimentation qui se tient dans une circonscription ; cette action a eu lieu avant la réunion de directeurs sur la base du volontariat.

Exemples de thématiques qui ont donné lieu à des échanges :

- Le P.P.M.S. et un stage présenté par l'équipe mobile de sécurité sur la gestion de crise
- Le suivi de l'U.P.E.2.A.
- L'évaluation d'école
- Le P.A.P., le suivi des élèves et le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ils s'interrogent sur les points suivants :

- Comment répondre à des situations relevant des problématiques relationnelles au sein d'une équipe ?
- Concernant le décret d'Août 2023 le G.D.D.E : Rendre visible et lisible le décret auprès de tous les enseignants et de toutes les collectivités territoriales sous la forme d'une présentation institutionnelle
- Quelles pistes et quelles modalités pour la formation initiale et continue ?
- Quelles modalités sont envisagées sur l'évaluation des directeurs d'école à la suite de la parution dans le B.O. de la circulaire du 20/03/24 ? Madame Toupé est dans l'attente d'un cadre national et académique.

Le G.D.D.E. pour l'année scolaire 2024/2025 poursuivra les réunions une fois par période dans une circonscription différente à chaque fois.

Le G.D.D.E. souhaite remercier Madame Claudia Campanile ayant assuré les missions de référente pendant 2 ans pour le suivi du G.D.D.E., les échanges partagés, le travail engagé et son implication professionnelle.

Madame TOUPÉ remercie les directeurs qui quittent le groupe pour la qualité de leur participation et pour leur contribution.

Compte-rendu de la réunion du lundi 20 septembre 2024

Ordre du jour :

- 1 Ouverture par Madame Toupé
- 2 Présentation du groupe et bilan du GDDE
- 3 Thématiques pour les prochains GDDE
- 4 Intervention de Monsieur Pichard
- 5 Calendrier prévisionnel

En présence de :

Madame Toupé, A-DASEN, Monsieur Pichard, IEN Saran, Madame Cousseau-Lhuisset, référente départementale pour la direction d'école Mesdames Aufauvre, Costille, Courtin, Croissant, Durand, Delafoy, Podevin, Renault, Stepien, Soret, directrices d'école Messieurs Hatton, Pamphile, directeurs d'école

Excusée: Madame Daret

1 - Ouverture du GDDE

Madame Toupé, A-DASEN, remercie les directrices et directeurs de leur présence et de leur engagement dans ce groupe auquel Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale porte une attention particulière.

Après un tour de table de présentation de tous les membres dont huit qui ont rejoint le groupe cette année, Madame Toupé présente l'historique du GDDE et les missions du groupe.

Elle rappelle que le poste de référent qui anime le GDDE, prend appui sur le texte règlementaire qui prévoit que ce soit un directeur également en poste dans une école qui remplissent ces fonctions. Elle rappelle ces missions principales :

- Appuyer les directeurs à distance ou en présentiel pour toutes problématiques liées à la direction d'école
- Former des directeurs : élaborer, concevoir, mettre en œuvre et contribuer à l'animation de la formation initiale et continue des directeurs d'école
- Animer le GDDE (Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole) : organiser, mettre en œuvre et piloter des réunions, favoriser la mutualisation des pratiques entre directeurs, relayer des besoins et difficultés.

2 - Bilan du GDDE

Madame Cousseau Lhuisset présente les actions menées, les échanges, les réflexions, les outils qui ont été rédigés par le GDDE. Elle rappelle les modalités de fonctionnement et le mode de diffusion des informations publiées dans la lettre info 45 pour une visibilité de tous les enseignants.

3 – Thématiques pour les prochains GDDE

Les échanges commencent par un constat de solitude et d'isolement du directeur dans sa fonction.

Le GDDE propose des pistes de travail :

- S'engager dans la réflexion du pilotage pédagogique, pilier de la fonction du directeur.
- Créer des réseaux (café directeur) entre écoles de secteur (collège ou bassin).
- Disposer d'un outil numérique unique, rapide pour la centralisation des documents administratifs.
- Utiliser des documents simplifiés et unifiés sur le département pour une meilleure lisibilité.
- Recevoir une information sur les affichages et les registres obligatoires dans les écoles.
- Etablir une liste alphabétique des acronymes pour aider les directeurs.
- Proposer que le décret d'Aout 2023 sur les directeurs soit présenté par Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs sur des temps réunissant tous les enseignants.
- Connaître les modalités des évaluations des directeurs.
- Favoriser la reconnaissance du référent départemental en l'associant aux réunions de directeurs des circonscriptions.
- Rencontrer les services de la DSDEN.

4 - Intervention de Monsieur Pichard

Monsieur Pichard, chargé de mission départementale pour la direction de l'Ecole, participe le plus souvent possible au GDDE et contribue aux travaux qui y sont menés. Il apporte les premières réponses aux questions concernant l'évaluation des directeurs, la recherche d'un outil numérique simplifié, la connaissance des services de la DSDEN.

5 - Calendriers des prochains GDDE

Périodes	Dates	Lieux	Durée
P2	Vendredi 6 décembre 2024	DSDEN	Journée
		ORLEANS	
Р3	Lundi 20 janvier 2025	Ecole élémentaire Marc O'Neill	Journée
		LORRIS	
P4	Lundi 24 mars 2025	Ecole primaire de la gare	Journée
		GIEN	
P5	Jeudi 12 juin 2025	Ecole primaire La Madeleine	Journée
		ORLEANS	

Compte-rendu de la réunion du vendredi 6 décembre 2024

En présence de :

Monsieur Ballé, DASEN, Madame Toupé, A-DASEN, Monsieur Pichard, IEN Saran,

Madame Cousseau-Lhuisset, référente départementale pour la direction de l'école,

Mesdames Aufauvre, Costille, Courtin, Croissant, Daret, Durand, Delafoy, Podevin, Renault, Stepien, Soret, directrices d'école,

Messieurs Hatton, Pamphile, directeurs d'école.

Le GDDE a été reçu à la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Loiret, 19 rue Eugène Vignat à Orléans.

Monsieur Ballé a tenu à saluer l'importance de cette instance de concertation constituée depuis 4 ans. Le groupe a su donner de son temps pour réfléchir sur les difficultés, pour partager des outils, pour imaginer et envisager l'amélioration du quotidien des directeurs. Le directeur académique encourage la poursuite de ces travaux avec le renouvellement des membres pour servir la mise en place du pilotage pédagogique, pilier de la fonction de direction.

Madame Toupé remercie Monsieur Pichard pour son investissement au service de la simplification des tâches des directrices et directeurs d'école et son appui fidèle qui a permis de conduire tout ce travail. Cette journée de présentation des services permettra de mettre du sens sur les différents fonctionnements. Elle encourage le GDDE à s'engager dans la réflexion du pilotage pédagogique et à poursuivre l'outillage des

directeurs pour leur gestion.

Tout au long de la journée, il y a eu une présentation des services :

Monsieur Gachet, secrétaire général a présenté l'ensemble des services de la DSDEN qui gère en autre les 443 écoles publiques, plus de 60 000 élèves du premier degré et plus de 2800 classes.

Monsieur Porthaux, chef de la division des écoles, a abordé les missions de la DE : la gestion administrative des carrières, les remplacements, les moyens alloués dans les écoles et a présenté le process et les finalités de la carte scolaire avec la planification annuelle des actions.

Madame Odion, Infirmière Conseillère Technique du DASEN est intervenue sur le service de la santé et le guide de la santé (ressource à laquelle les directeurs peuvent se référer). Ce document a été publié dans la lettre info du 18 novembre 24.

Madame Ketchatang, assistante sociale Conseillère Technique du DASEN a donné des informations sur le service social en faveur des élèves et les missions. Elle est revenue sur les conduites à tenir. Ce document a été publié dans la lettre info du 18 novembre 24.

Madame Compagnon, Cheffe de division a présenté la division des écoles avec les services de traitement de l'absentéisme, des départs anticipés, de la scolarisation à domicile, de l'affectation des élèves.

Monsieur Farault, Conseiller de prévention, référent sûreté, a précisé les affichages et registres obligatoires dans les écoles.

Mr Pichard a présenté un bilan du rapport (document paru en juillet 2024) sur le pilotage pédagogique de l'enseignement primaire pour les directeurs avec un état de lieux et des perspectives.

Il a exposé des éléments de contexte et des conditions d'exercice des directeurs, l'évolution des missions du directeur et le rôle du pilotage ainsi que des pistes de réflexion pour la mise en œuvre.

Le GDDE a apprécié cette journée de présentation qui a permis de mieux connaître le fonctionnement des services et l'ampleur de ses missions de la DSDEN.

Le GDDE va réfléchir pour être « passeur » de ces informations auprès de tous les directeurs avec des supports visuels synthétiques et adaptés.

Monsieur le directeur académique, à la faveur du départ à a retraite de Madame Toupé, a salué son travail et son engagement dans toutes ses missions et en particulier celle dédiée à la direction de l'école et à la formation des directeurs.

Le prochain GDDE se réunira à l'école élémentaire Marc O'Neill à Lorris le Lundi 20 janvier 2025. Le groupe s'emparera des thématiques définies lors du premier GDDE et travaillera sur des axes prioritaires tels que le pilotage pédagogique, la création d'un outil de centralisation des documents pour une transmission aux directeurs.

Compte-rendu de la réunion du lundi 20 janvier 2025

A l'école primaire Marc O'Neill à Lorris.

Ordre du jour :

- Bilan du GDDE du 6 décembre 2024.
- Fonctionnement du GDDE
- Visibilité du GDDE auprès des directeurs
- Pistes de travail à prioriser en fonction des thèmes définis lors de la réunion du 20 septembre 2024 et des priorités académiques
- Premier outil pour une aide aux directeurs : l'annuaire des partenaires

En présence de :

Monsieur Pichard, IEN Orléans-Saran,

Madame Cousseau-Lhuisset, référente départementale pour la direction de l'école,

Mesdames Aufauvre, Costille, Courtin, Croissant, Daret, Durand, Delafoy, Podevin, Renault, Stepien, Soret, directrices d'école, Messieurs Hatton, Pamphile, directeurs d'école.

Excusée: Madame Guillaume, IEN Châteauneuf-sur-Loire.

1. Bilan du GDDE du 6 décembre 2024

Le GDDE suite à la journée à la DSDEN propose que les services soient présentés lors de la formation initiale des directeurs et en formation continue avec un point sur la carte scolaire pour en comprendre le mécanisme.

2. Fonctionnement du GDDE

Afin de rendre la communication plus rapide entre les membres du groupe et les échanges de documents, il a été défini leur mode de communication : les mails, le tribu, Tchap (messagerie instantanée des agents de la fonction publique).

3. Visibilité du GDDE auprès des directeurs

Devant la tâche complexe de retrouver dans le PIA, les documents pour la direction d'école, le GDDE a recherché différentes solutions de communication facile d'utilisation pour les directeurs.

Après avoir répertorié différentes solutions, le GDDE s'oriente à ce jour vers un espace « Tribu » avec des onglets et l'accès à un moteur de recherche qui permettra de retrouver rapidement les documents. Les onglets reprendront les thèmes les plus fréquemment utilisés. Après une période de test en interne, l'espace « Tribu » pourrait être accessible à tous les directeurs.

Le GDDE souhaite s'engager dans la rédaction d'une lettre pour les directeurs avec des publications régulières contenant des informations pratiques, une To do List, des actualités, des dossiers. Un groupe de travail s'est engagé pour mettre en place ce projet et en définir son contenu, sa périodicité.

Pour se faire connaître et reconnaître auprès des directeurs, une plaquette de présentation du GDDE est en cours de réalisation et sera communiquée via la lettre info 45. Ainsi les directeurs pourront communiquer plus facilement avec le référent directeur et leurs collègues de circonscription.

4. Pistes de travail à prioriser en fonction des thèmes définis lors de la réunion du 20 septembre 2024 et des priorités académiques

Trois premiers thèmes ont été retenus pour débuter, et répartis en 3 groupes de travail : un groupe pour le Tribu des directeurs, un groupe sur la rédaction d'une lettre aux directeurs, un groupe sur la présentation d'un annuaire des acronymes les plus utilisés.

5. Premier outil pour une aide aux directeurs.

Les circonscriptions de Gien, de Montargis Est et Ouest ont édité un annuaire des partenaires mis à disposition des directeurs qui peuvent s'en référer. Le GDDE propose que ce document soit décliné pour le département et entreprendra la recherche des coordonnées pour chaque circonscription.